

Ceyzériat, le 19 septembre 2022

Madame, Monsieur le Président

Madame, Monsieur le Président,

Vous savez certainement que la Convention Collective Nationale du Sport régit les relations entre bénévoles employeurs et salariés.

Si votre association emploie au moins un salarié (même ponctuellement), vous êtes concerné par cette convention. Ain Profession Sport et Culture vous propose de nouvelles séances d'informations gratuites, permettant de (re)découvrir ce texte et ses évolutions et ainsi d'être en conformité avec les obligations légales :

-Une session en **distanciel** est prévue le :

Jeudi 13 octobre 2022 de 12H30 à 13h45

En visioconférence sur Zoom
(un lien vous sera communiqué ultérieurement)

-Une session en **présentiel** est prévue le :

Jeudi 13 octobre 2022 de 18H30 à 20h30

Maison de l'Education – 7 Avenue Jean-Marie Verne à Bourg en Bresse

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.

Michel BADET
Président d'Ain Profession
Sport et Culture

